

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 22 mai 2018

Délibération 2018_05_08

Objet : Approbation du compte de gestion 2017

Le vingt-deux mai deux mille dix-huit, à 14 heures, dans les locaux de Nantes métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du quinze mai deux mille dix-huit signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents

Christian **COUTURIER**, Chantal **BRIÈRE**, Anne **LERAY**, Joël **BARAUD**, Michel **BÉLOUIN**, Jacques **ROBERT**, Éric **PROVOST**, Jean-Charles **JUHEL**, Didier **PÉCOT**, Christian **LORINQUER**, Claude **CAUDAL**, Freddy **HERVOCHON**, Jean **CHARRIER**, Jean-Pierre **BELLEIL**, Jean-Yves **HENRY**.

Avait donné Pouvoir

Nicolas **MARTIN** ayant donné pouvoir à Christian **COUTURIER**

Assistait également

Didier **COULOMBEL**, Trésorier Payeur départemental

Étaient excusés

Jean-Paul **NICOLAS**, Guy **FRESNEAU**, René **LE YOUDEC**

Nombre de votants : 16 (15 présents et 1 pouvoir)

Secrétaire de séance : Madame Anne LERAY

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte administratif syndical de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- ✔ **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ✔ **STATUANT** sur l'exécution du budget syndical de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ✔ **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ✔ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le trésorier départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Nantes, le 22 mai 2018



Christian COUTURIER
Président du SYLOA